

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL**

De la séance ordinaire du

Jeudi 14 novembre 2013

En la Salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

16e séance

de la législature

2011 - 2016

Présidence : **M. Pierre-Alain MEYSTRE**, Président

Sont présents : 51 Conseillères et Conseillers sur 60

Excusés(es) : Mmes Eileen HAZBOUN
Ornella MORIER
Marianne PERRIARDMM. Salvatore CAVARRETTA
Pier Antonio FERAZZA
Alfred FORESTIER
François MORIER
Olivier PACHE
Christian STOLL

Huissier : M. Jean-Marie CORNU

Procès-verbal : Mme Eliane CARNEVALE, secrétaire

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE ouvre la séance à 20.00 h. tapantes en souhaitant la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence de **M. le Syndic Edgar SCHIESSER** et **Mme et MM. les Municipaux Christine CANU, Denis FAVRE et Daniel CROT**. **M. le Municipal Luigi MANCINI**, malade, est excusé. Des vœux de prompt rétablissement lui sont adressés. Le fidèle public et le représentant de la presse sont aussi salués.

En préambule, M. le Président relève que nous nous sommes vus la dernière fois à la veille des vacances d'été et que nous nous retrouvons presque à la veille de Noël. Nos rencontres sont rares, espérons qu'elles soient intenses.

Ayant reçu une interpellation de la part de 6 membres du Conseil, il propose une modification à l'ordre du jour annoncé dans la convocation du 30 octobre 2013. Par souci de clarté dans les débats il demande de la traiter dans un nouveau point 10 « Interpellation ». Le point « Propositions individuelles et divers » porte désormais le numéro 11.

Au vote, l'ordre du jour ainsi modifié est admis à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2013
3. Communications du Bureau

4. Communications de la Municipalité
5. Assermentation d'une Conseillère communale
6. Préavis municipal No 33 / 2013 « Crédits d'étude
 1. Destination du Site d'activité stratégique de développement "La Sauge"
 2. Aménagement du Barreau de "La Sauge" »
7. Préavis municipal No 31 / 2013 « Règlement communal relatif aux aides individuelles pour les études musicales »
8. Préavis municipal No 32 / 2013 « Bâtiment de "La Villageoise" – Remplacement du mobilier de la salle du Conseil communal »
9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal
10. Interpellation
11. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Il est effectué par **Mme Eliane CARNEVALE**, secrétaire. 51 conseillères et conseillers sur 60 sont présents. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2013

Envoyé à chaque conseillère et conseiller, sa lecture n'est pas demandée.

Aucune correction ou remarque n'est formulée.

VOTE : le procès-verbal tel que présenté est accepté à la majorité (1 abstention) avec remerciements à la secrétaire.

3. Communications du Bureau (en annexe)

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE en donne lecture.

4. Communications de la Municipalité (en annexe)

M. le Syndic Edgar SCHIESSER en donne lecture.

5. Assermentation d'une Conseillère communale

Suite à la démission de M. le Conseiller Jérôme THUILLARD, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** procède à l'assermentation de **Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY**, suppléante suivante suite aux élections communales du 13 mars 2011. Devant l'assemblée debout, elle prononce la promesse et lève la main droite après lecture du serment d'usage suivant :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Félicitée et applaudie, elle prend place dans les rangs du Conseil.

6. Préavis municipal No 33 / 2013 « Crédits d'étude

1. Destination du Site d'activité stratégique de développement " La Sauge "
2. Aménagement du Barreau de " La Sauge " »

M. le Conseiller Lothar HELM, président-rapporteur de la Commission d'urbanisme, lit son rapport. C'est à l'unanimité que les commissaires présents ont accepté les conclusions du préavis.

Au nom de la Commission des finances, **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER**, rapporteur, donne lecture de son rapport. C'est également à l'unanimité que le préavis est accepté tel que présenté.

Discussion

M. le Conseiller Jean-Jacques FAYET se demande, après avoir entendu le rapport de la Commission d'urbanisme, quel est le rapport qui a été lu ensuite ? Est-ce bien celui de la Commission des finances ou celui d'une Commission technique ? Il constate que ce rapport expose une bonne partie de ce que nous pouvons lire dans le préavis et qu'il n'y a pas vraiment d'analyse des coûts et des financements, ce qui est normalement le rôle de la Commission des finances. Il s'en inquiète.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI ne remet pas en cause la base de 15 % par rapport au territoire. On a cependant entendu souvent la Commission des finances dire que ce n'est pas terrible cette répartition. Est-ce qu'elle est obligatoire selon une loi ou un règlement où l'on aurait pu dire par exemple que chacun paie la moitié ? D'où vient cette répartition ? Est-ce un choix de la Municipalité ? Est-ce possible de modifier cette répartition par rapport au territoire ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER tient d'abord à souligner que la Municipalité, avec ce préavis, a la même réaction que la Commission d'urbanisme qui manifeste son soulagement puisque nous avons enfin quelque chose de concret pour aller de l'avant. Cela répond un peu à la question posée car, si nous voulons tergiverser encore des mois et des mois pour savoir combien nous allons payer, nous n'allons pas avancer. S'agissant de la partie de la zone d'activité, l'Etat avait, comme relevé, un intérêt pour financer au-delà des 50 %. Concernant les routes et la réactivité un peu longue de Jouxens et du LEB, il est apparu à la Municipalité plus sage d'agir et renégocier les choses. Pour l'instant il s'agit de dizaines de milliers de francs mais, quand il sera question de millions, il faudra être plus pointu. Le territoire a été pris pour la partie zone d'activité. Pour la route, cela a été très difficile, le but étant d'aller très vite. A ce sujet, le Conseil fédéral a pris une grande décision relativement à l'éclatement de la sortie de la Blécherette. Il y a régulièrement des colonnes de véhicules sur l'autoroute et c'est vraiment un objet urgent.

En conclusion, tous ces points devront être vus dans le cadre de la négociation, après ces études, pour la répartition des coûts.

En réponse à l'intervention de **M. le Conseiller Jean-Jacques FAYET**, **M. le Conseiller Henri PISANI**, membre de la Commission des finances, ne comprend pas pourquoi celle-ci n'aurait pas bien fait son travail, qu'aurait-elle pu faire de plus ? Ses conclusions sont claires puisqu'elles sont en ligne avec les crédits demandés. C'est cela le boulot de la Commission. Elle a examiné le corps du préavis, qui ne fait pas l'objet d'un vote, puis a accepté les conclusions par un vote unanime. Un crédit était demandé, la Commission a donné son sentiment et a voté.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE propose de ne pas lancer le débat. Il y a des opinions différentes qui ont le droit d'être exprimées au sein de notre organe délibérant.

M. le Conseiller Thierry HENRY est un peu mal à l'aise au sujet de ce préavis. Il aimerait un peu de développement de la part de Municipalité. Nous lisons que M. le Syndic Edgar Schiesser présidera le Groupe décisionnel. Cependant, il ne comprend pas quel sera le poids réel de cette étude puisque, depuis qu'il est membre du Conseil, il a l'impression que dans ce cadre-là, nous n'avons rien à dire. Au début, il y avait un centre qui se trouvait au Marais, dans lequel la Commune avait déjà mis beaucoup d'argent. Un jour, on a découvert que ce fameux centre, important et exceptionnel, était tout simplement biffé du Marais pour être placé à La Sauge. Maintenant, on va à nouveau mettre de l'argent pour étudier ce que nous pourrions y mettre. Il avait cru comprendre que l'équipe cantonale avait déjà tout décidé, tout calculé, tout imposé. Il aimerait être certain que nous avons vraiment quelque chose à dire et à agir. Présider cette commission c'est bien, mais qu'aura-t-elle la possibilité de faire ? Ne serons-nous là que pour accepter ce que le Canton va nous présenter ?

C'est un crédit d'étude et la compréhension du préavis pour l'intervenant est que, pour faire une sortie d'autoroute, Berne doit s'assurer que, derrière, l'écoulement des véhicules s'effectue correctement. Par conséquent, est-ce que la Confédération va aussi participer au financement parce que, s'il a bien compris, si nous ne faisons pas correctement l'évacuation de l'autoroute, elle ne réalisera pas de sortie. Son souci n'est pas de remettre en cause ce crédit d'étude mais est-ce qu'il a une raison d'être par rapport à ce qui a déjà été fait à d'autres niveaux ? Avons-nous vraiment encore la possibilité de nous exprimer ou allons-nous payer pour des études qui ont déjà été faites par le Canton ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER précise que la Confédération n'est concernée que par la partie relative à la route et qu'elle n'intervient pas pour ce qui est de la zone d'activité. Elle prendra effectivement totalement à sa charge le rond-point où La Sauge débouchera sur la route cantonale 448 car il s'agit d'une mesure qui est prévue dans le PALM. Ce rond-point fait partie de l'éclatement de la Jonction de la Blécherette.

Concernant la zone d'activité, M. le Syndic approuve les déclarations de son préopinant concernant le Marais et confirme que nous avons effectivement passé par des moments très délicats. L'objet est resté très longtemps, et l'est d'ailleurs toujours, au fond d'un carton au Service du Développement Territorial vaudois. Cette zone devait être destinée à des activités en relation avec la haute technologie. Or, les perspectives économiques actuelles laissent entendre que ce n'est peut-être pas une bonne piste. Il s'agit donc maintenant d'en trouver une meilleure en collaboration avec le Canton et tous les acteurs.

Concernant la répartition des coûts et la marge d'action, Jouxten, en dépit de sa faible contribution à droit, comme Romanel, à un membre dans le groupe décisionnel et dans la commission technique. Cela permet à chacun de s'exprimer. C'est une façon de travailler répandue, sans quoi Lausanne pourrait décider seule puisqu'elle est majoritaire dans le SDNL et dans le Canton. Depuis sept ans, toutes les décisions prises dans ces groupes de travail, chantiers et études, l'ont été à l'unanimité. Le consensus est toujours de mise tout en relevant que l'influence de notre Commune est importante puisque c'est sur notre territoire que cela se passe. Le Canton a une très grande connaissance des situations autres que celle de Romanel, notamment du côté de la Côte et autres, et des besoins actuels que ce soit dans le domaine artisanal ou industriel.

En conclusion : « Soyez assurés que les représentants de notre Commune, surtout celui qui vous parle, pèseront de tout leur poids dans ces dossiers. Aujourd'hui il n'est pas possible de dire exactement de quel côté tout cela va se diriger puisque c'est bien le sujet de l'étude, la première étude. L'autre étude est déjà bien avancée et, comme indiqué à la Commission d'urbanisme, il ne s'agissait pas de reprendre à zéro. Un commissaire est revenu avec l'idée de situer cette route le long de l'autoroute ; ce serait le meilleur moyen de l'inaugurer dans 30 ans. Il faut travailler avec ce qui a été étudié et fait jusqu'à maintenant et poursuivre dans la même direction ».

Après lecture des conclusions suivantes par **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE**, il est passé au vote :

...le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne décide :

1. d'accorder un crédit d'étude de **CHF 65'000.-** (TTC), part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour l'élaboration d'études-tests d'urbanisme pour déterminer la destination du Site d'activité stratégique de développement de « La Sauge » ;

2. d'accorder un crédit d'étude de **CHF 81'000.-** (TTC), part de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour l'étude préliminaire en vue de l'aménagement du barreau de « La Sauge » ;
3. d'autoriser le financement de ces crédits d'étude par la trésorerie courante ou, au besoin, par l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement ;
4. d'autoriser l'amortissement de ces dépenses sur une durée maximale de 10 ans, par le *compte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses »*.

VOTE : les conclusions du préavis municipal No 33 / 2013 sont acceptées à une large majorité (1 abstention).

M. le Syndic Edgar SCHIESSER remercie de cet appui. Il garantit qu'il y aura rapidement des informations concernant l'avancement de ces études.

7. Préavis municipal No 31 / 2013 « Règlement communal relatif aux aides individuelles pour les études musicales »

M. le Conseiller **Frédéric QUIBLIER**, président-rapporteur de la Commission technique lit son rapport. Cette dernière a déposé deux amendements qui seront débattus ci-dessous. C'est à l'unanimité qu'elle a accepté les conclusions amendées du préavis.

Le rapport de la Commission des finances est lu par son auteur **M. le Conseiller Henri PISANI**. Il y a lieu de relever son dernier paragraphe qui ne manque pas de provoquer à la fois admiration et sourires : *« Eu égard au montant en question, considérant que la Loi sur les Ecoles de Musique est de rang juridique cantonal et, partant, qu'il n'est pas possible de s'en soustraire, vous conclurez vous-mêmes que ce rapport n'est pas en demi-ton, ni en dissonance en dièse ou en bémol, mais en parfaite harmonie en ce qui concerne la portée du préavis. Il devrait donc vous permettre, sans anicroche, de prendre la mesure qui s'impose. C'est donc a cappella, sur une note musicale adagio, en plein accord et sans arrangement avec cet opus municipal qu'en point d'orgue, je vous livre les conclusions de notre rapport »*.

DISCUSSION

Mme la Municipale Christine CANU remercie les "compositeurs" de ces deux rapports et annonce que la Municipalité est d'accord avec les deux amendements proposés.

M. le Conseiller Bernard MOTTET, sur un ton allegro, déclare qu'à ses yeux le montant de CHF 3'000.- prévu au budget 2014 n'est pas suffisant. La culture est une source de vie et il faut la promouvoir. Approuvons ce préavis et espérons qu'un tel règlement, pour les études musicales, soit à son tour adopté dans le cadre sportif.

Analyse du Règlement

Les articles 1, 3, 4, 6, 7 et 8 ne suscitent pas la discussion et sont considérés comme acceptés.

Article 2 : Amendement de la Commission technique suivant :

Ajout en tant que 3^e alinéa de : « La subvention déjà versée reste acquise à l'ayant droit »

VOTE : il est accepté à la majorité moins 1 avis contraire et 1 abstention

Article 4 : Amendement de la Commission technique suivant :

A l'alinéa 3, modifier la mention comme tel : « Les limites de revenu mensuel donnant droit au dépôt d'une demande, ainsi que la part de l'aide communale, sont fixées en fonction du barème **adopté par la Municipalité.** »

VOTE : il est accepté à l'unanimité.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE relit les conclusions amendées du préavis avant de passer au vote :

... **le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne décide** :

- d'approuver le projet annexé du Règlement communal relatif aux aides individuelles pour les études musicales tel qu'amendé aux articles 2 et 4.

VOTE SUR LE PREAVIS AMENDE : il est adopté à la majorité moins 2 non.

Mme la Municipale Christine CANU remercie. C'est un petit préavis pour la taille mais un grand pour le " chœur ", pour rester dans la musique !

8. Préavis municipal No 32 / 2013 « Bâtiment de « La Villageoise » – Remplacement du mobilier de la salle du Conseil communal »

M. le Conseiller Patrick MASPOLI, président-rapporteur de la Commission technique, donne lecture de son rapport qui conclut par le refus, à l'unanimité des commissaires, du préavis pour des raisons financières.

Les conclusions du rapport de la Commission des finances, rédigé et lu par **M. le Conseiller Philippe MUGGLI**, sont identiques, de même que les raisons de son refus.

DISCUSSION

Lorsqu'il a pris connaissance du préavis et découvert le montant de CHF 64'100.-, **M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD** s'est demandé pourquoi il n'y avait pas une 2^e offre ? Il s'est personnellement adressé à une entreprise de la région, spécialisée dans ce mobilier, qui lui a fait plusieurs propositions. L'offre la plus basse s'élève à CHF 46'000.- pour des tables et des chaises et la plus haute va jusqu'à CHF 60'795.-. Selon lui, la solution la plus simple serait d'acheter des tables et de garder nos chaises. Cela nous coûterait CHF 24'500.- pour les tables. Il propose d'en débattre. Il a plusieurs offres à disposition qui peuvent être discutées.

M. le Municipal Denis FAVRE, en remplacement de M. le Municipal Luigi MANCINI, informe que 3 offres ont été demandées. Cependant, une seule d'entre elles fournissait le matériel compatible avec ce qui est prévu, raison pour laquelle ce montant-là a été présenté. Pour répondre à M. le Conseiller ARNAUD, ou à toute personne désireuse de proposer autre chose, il faut le faire sous forme du dépôt d'une motion. Ce soir, nous traitons un préavis pour lequel la Municipalité a donné des conclusions et c'est sur celles-ci que le Conseil doit se prononcer.

M. le Conseiller Bernard MOTTET souligne que nous avons à Prazqueron une magnifique salle à disposition qui vient d'être complètement rénovée et modernisée. Faisons nos séances du Conseil dans cette belle et grande salle. Quand nous voyons où certains siègent, par exemple à Renens où ils sont alignés à des tables dans la Grande salle, profitons de Prazqueron car nous avons tout là-haut ! Ce n'est vraiment pas nécessaire d'engager d'autres dépenses pour faire nos séances.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE trouve la proposition intéressante et invite M. le Conseiller à la faire lors du point 11 « Propositions individuelles et divers ».

La parole n'étant plus demandée, il relit les conclusions suivantes du préavis et passe au vote :

... **le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne décide :**

- d'accorder un crédit de **CHF 64'100.-**, TTC, pour le remplacement du mobilier de la salle du Conseil communal du bâtiment de « La Villageoise » ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 353.3313 La Villageoise-Amortissement mobilier, sur une durée maximale de 10 ans.

VOTE : le préavis No 32 / 2013 est refusé à la majorité moins 3 abstentions

M. le Municipal Denis FAVRE déclare que lorsqu'un Municipal présente un préavis et qu'il est refusé, il pourrait être fâché. Cependant, le Municipal des finances qu'il est remercié de la sagesse d'avoir mis au bon endroit les vraies priorités !

9. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Michel JUNOD, président de la Commission de gestion 2013 qui s'est déjà réunie à deux reprises, présente les 3 sujets qu'elle va aborder :

- taxes sur les eaux imperméables, notamment les méthodes de calcul adoptées ;
- étude de la voirie, sujet qui a déjà été évoqué, mais il s'agit d'un domaine qui évolue beaucoup et qui est extrêmement important pour notre Commune ;
- bâtiments communaux, en se centrant spécialement sur les appartements communaux.

Il précise encore que la Commission ne siègera certainement pas autant que l'année dernière et ne battra pas le record du nombre de séances. M. le Municipal des finances peut être rassuré !

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI, président de l'ASIGOS (Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly), informe qu'elle a récemment voté son budget afin que les montants acceptés puissent passer dans les budgets des communes concernées. La volonté des communes de la Chamberonne, soit Boussens, Sullens, Bournens et Cheseaux, de quitter l'ASIGOS, est sur le point d'être acceptée. Il ne resterait par conséquent plus que Jouxpens, Romanel et Prilly, ces deux dernières communes comptant le nombre d'élèves le plus élevé.

Ces décisions passent d'abord par les municipalités mais, au final, ce sera quand même le Conseil intercommunal qui devra donner son accord suite à un préavis qui lui sera présenté. C'est un moment important. Les communes de la Chamberonne quitteront plus vite que ce qui était prévu dans les statuts, environ une année, suite à des accords survenus après l'acceptation de la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire), puisqu'il n'y a plus que deux voies au lieu de trois. A l'époque, Cheseaux ne voulait déjà pas y entrer et profite donc maintenant de la possibilité d'en sortir. On ne sait pas par contre ce qui pourrait se passer avec Lausanne et ses projets d'implanter 6'000 à 7'000 habitants à Vernand, donc pas mal d'enfants. Ce sont des questions que le Comité de l'ASIGOS est en train d'étudier et il viendra le moment venu devant le Conseil intercommunal avec des propositions. La question même de la continuité de l'ASIGOS pourrait se poser (budget divisé par moins de communes, sort du capital, etc.). Tout est actuellement en suspens et le Conseil intercommunal attend un préavis final de la part du Comité.

M. le Conseiller Christophe GUENAT annonce que l'assemblée générale de l'AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois) a eu lieu hier soir 13 novembre à Jouxpens. Contrairement à la réunion précédente, le quorum était atteint puisqu'il y avait 10 personnes présentes sur 17. Malheureusement, il était le seul représentant de Romanel et d'autres communes n'étaient pas mieux loties. Le budget de fonctionnement de l'AJENOL n'a rien à voir avec celui de l'ASIGOS puisque nous parlons de CHF 60'000.- par année car tout ce qui concerne le subventionnement des crèches passe directement par le Canton.

10. Interpellation

M. le Conseiller Pierre PACHE donne lecture de son interpellation datée du 7 novembre 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Cette année nous avons vu deux séances de notre conseil communal annulées par la municipalité. La première, celle du 19 septembre, sans autre explication, qu' « elle ne sera pas utilisée ». La suivante, du 10 octobre, « faute de préavis suffisamment avancés... ».

Notre commune, comme ses voisines, va devoir s'informer, débattre, décider sur le développement urbanistique de la région. Le sujet fait déjà grincer des dents, c'est déjà LE sujet sensible de cette législature. Ce sera un enjeu majeur lors des prochaines élections.

Des associations sont nées des craintes légitimes du public à cet égard. D'autres pourraient surgir, enfourchant les arguments les plus populistes et les moins objectifs.

Une saine gouvernance doit reposer sur une communication claire et efficace. Rien n'est plus nocif pour nos autorités que de susciter la méfiance.

Le propos de cette interpellation est de rendre attentive notre municipalité à l'impact négatif que le manque de précision engendre au sein du conseil. N'étant pas plus renseigné, chaque membre peut imaginer, échafauder son explication personnelle d'autant plus critique qu'elle repose sur des conjectures.

Il serait souhaitable, à mon avis, que le conseil soit informé régulièrement des dossiers en cours, et sur lesquels il sera appelé à prendre des décisions. Une judicieuse communication est indispensable à la sérénité des débats. C'est l'huile des rouages de la démocratie.

Par exemple : la semaine dernière, une séance d'information aux propriétaires concernés par le futur PPA « le village » a eu lieu. Les membres du conseil n'y étaient pas conviés. Nombre d'entre eux y auraient trouvé grand intérêt.

Je remercie la Municipalité de considérer cette interpellation comme un souhait d'ouverture au dialogue entre exécutif et législatif.

Pierre Pache, EIR

Contresigné par :
*Guillaume Deriaz
 Michel Bertholet
 Claudia Perrin
 Simon Lob
 Blaise Jaunin
 Aldo Wittmer
 Pierre-Olivier Hornung*

Pour mémoire, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** cite l'article 59 du Règlement du Conseil relatif à l'interpellation et constate que les conditions énumérées sont remplies. Pour la bonne forme, il propose un vote pour appuyer cette interpellation.

Nettement plus de cinq personnes lèvent la main, elle est donc considérée comme valable et transmise à la Municipalité.

DISCUSSION

M. le Syndic Edgar SCHIESSER annonce que la Municipalité a pris acte et répondra à cette interpellation, conformément au Règlement, lors de la prochaine séance, voire à celle d'après vu que le 12 décembre est proche. Une réponse écrite sera donnée avec quelques arguments. Elle sera aussi la suite apportée au courrier du Bureau du Conseil, lu dans ses communications, qui évoque le même sujet.

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE avertit que la discussion sur cette interpellation aura donc lieu lors de la prochaine séance, après la réception de la réponse municipale.

11. Propositions individuelles et divers

A la demande de M. le Conseiller Henri PISANI, M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE confirme que la lettre envoyée le 30 septembre 2013 par le Bureau du Conseil à la Municipalité, lue dans les Communications du bureau, a été signée par ses soins, au nom du Bureau.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI revient sur les problèmes de sécurité au chemin de la Judée. Intervenu lors de la séance de mai 2013 pour demander l'installation d'un trottoir au vu du trafic croissant et du nombre d'enfants grandissant dans le quartier de Cité Fleurie, les risques d'accidents deviennent toujours plus importants. Il aimerait savoir où en est ce dossier ?

M. le Syndic Edgar SCHIESSER informe que, comme indiqué dans le préavis concerné, la Municipalité va intervenir tout soudain, c'est-à-dire lorsque les travaux actuels sur le Pont de Félezin et environs, y compris le trottoir jusqu'au centre sportif du Marais, seront terminés. Le dossier Judée nord et sud sera alors pris en main. Il est assez compliqué puisqu'il y a des tuyaux souterrains qui doivent être changés. Il y a donc une coordination assez large à organiser. Ce dossier n'est pas oublié. La Municipalité va s'en occuper et venir avec un préavis dans les meilleurs délais.

M. le Conseiller Jean-Jacques FAYET est aussi inquiet des problèmes de sécurité au chemin de la Source qui empirent aussi. Il y a, depuis une année, quasiment deux fois plus de voitures qui passent et ne sont pas bordiers. Il explique que mardi dernier un automobiliste a heurté un tas de gros cailloux de 200 à 300 kg. au bord de la route et l'a poussé à au moins 4 mètres. Il a du reste dû se faire remorquer. Heureusement, il était 18 h. et il n'y avait pas d'enfants qui sont nombreux en raison de la proximité des écoles. Il se demande si la police passe encore. Il l'a vue mais comme elle va dans le même sens que ceux qui n'ont pas l'autorisation, cela ne sert pas à grand-chose. Pourrait-elle s'arrêter et faire des contrôles aux heures de fréquentation telles que 8 h., 11.30-13.30 h., 17-18 h. ?

M. le Municipal Daniel CROT déclare qu'il a transmis, pas plus tard que jeudi dernier, les remarques au sujet des bordiers et de la surveillance au niveau des écoles, au commandant de la gendarmerie du Mont. Cela faisait suite au débat qui a eu lieu avec le corps enseignant sur ce problème, non seulement au niveau de la Source, mais en général aux abords des collèges. Il a donc retapé sur le clou au niveau de la gendarmerie mais, comme on le sait, c'est un peu difficile au niveau des effectifs. Il a aussi fait la remarque concernant les moments de passage, notamment si possible lors des jours de pluie ou quand il fait froid car c'est là aussi qu'il y a beaucoup d'abus. C'est actuellement compliqué au niveau de la circulation et il cite son expérience, ce soir en rentrant depuis le Mont, où c'est la croix et la bannière pour avancer. Tous les moyens sont bons pour essayer de trouver le chemin le moins pire ! Des études seront aussi entreprises dans le village où plusieurs personnes ont signalé quelques dysfonctionnements. Des vérifications auront lieu en janvier et il relancera la gendarmerie pour ce problème des bordiers.

Comme cela lui a été suggéré précédemment, **M. le Conseiller Bernard MOTTET**, au sujet du point 8 ci-dessus, réitère ses déclarations sur la salle de Prazqueron où il y a des tables et des sièges adéquats. Pourquoi dépenser plus de CHF 64'000 alors qu'il y a tout ce qu'il faut pour siéger parfaitement dans cette belle salle ?

Mme la Conseillère Alexandra GAILLE est une consommatrice très contente de la cantine. Toutefois, elle est très surprise, lorsqu'elle va acheter ses bons, qu'on lui dise que ce n'est pas déductible des impôts. Est-ce que c'est exact ? Dans l'affirmative, pourquoi ? puisque c'est un système de garde style « maman de jour » qui est payant.

M. le Municipal Daniel CROT répond que c'est une indication erronée. Peut-être que les encadrantes n'ont pas cette information mais la partie qui sera déductible des impôts sera envoyée, en janvier 2014, à tous ceux qui achètent des bons pour bénéficier de ce réfectoire. Il faut aussi savoir que ce n'est pas sur les CHF 15.- encaissés que l'on va faire une attestation pour la déduction des impôts, mais ce sera uniquement sur la part de l'encadrement qui sera déductible.

M. le Conseiller Jean-Jacques FAYET relève, en rapport avec la salle du Conseil de La Villageoise et du préavis 33/2013 ci-dessus, qu'il a été un peu surpris que l'on change les chaises. Il y en a bien deux ou

trois qui se décollent mais, personnellement, il trouve qu'il y a une chose qui presse davantage dans cette salle, c'est l'éclairage. Quand nous lisons les rapports, on ne voit généralement pas clair. Il y a ici deux municipaux qui sont électriciens et qui pourraient voir ce qu'il en est. Ce serait vraiment nécessaire d'améliorer l'éclairage qui n'est pas satisfaisant.

M. le Municipal Denis FAVRE, un des électriciens évoqué, transmettra à son collègue **Luigi MANCINI**, le second électricien visé, qui aura certainement à cœur de satisfaire les futurs lecteurs de rapports !

Pour rester dans l'éclairage, **M. le Conseiller Jean-Claude ARNAUD** a constaté, au chemin du Brit où il habite, que les lampadaires âgés de 30 à 40 ans, n'éclairent presque plus. Peut-on faire quelque chose, au moins les nettoyer, car il faudra bientôt prendre une lampe de poche pour passer par là !

M. le Municipal Denis FAVRE transmettra à nouveau à **M. le Municipal Luigi MANCINI**, qui est aussi habitant du Brit, pour voir ce qu'il en est.

M. le Conseiller Guillaume DERIAZ a remarqué que les habitants fréquentant la déchetterie n'ont pas de carte. L'employé sur place ne les connaît certainement pas tous par cœur. Il a donc l'impression qu'un peu n'importe qui peut venir décharger ce qu'il a envie chez nous et c'est nous qui payons. Il aimerait savoir si la Municipalité a entrepris des démarches pour délivrer une carte aux habitants.

M. le Municipal Denis FAVRE confirme que la Municipalité est en train d'étudier le sujet et a un projet qu'elle mettra en route l'année prochaine. Elle voulait introduire une carte valable dès le 1^{er} janvier 2014. Finalement, elle la transmettra en même temps que la facture de la taxe forfaitaire, ce qui évite de faire plusieurs courriers. La situation actuelle est transitoire et il semble qu'il n'y ait pas beaucoup d'abus. C'est clair que l'employé de la déchetterie, M. Sahli, ne connaît pas tout le monde mais il fait bien son travail. Il faut aussi relever que le fait d'avoir une présence sur place évite que des personnes déposent des objets devant l'endroit.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI explique qu'il participe régulièrement à des séances politiques où il est question du PALM, du SDNL, etc. On y a parlé d'abord du CUS (Coefficient d'utilisation du sol), ensuite des emplois-logements et maintenant, un nouveau dada est sorti, c'est le rapport entre les logements et les places de travail qui est une nouvelle façon de paramétrer les discussions. Par exemple, Bussigny a beaucoup plus de places de travail que d'habitants. Il a aussi été dit que l'agglomération lausannoise a beaucoup de retard par rapport à Bâle ou Zurich. Est-ce que nous avons ce rapport concernant Romanel ? Une réponse lors d'une prochaine séance le satisfera pleinement.

Il s'adresse ensuite à la Commission d'urbanisme. Toutes les commissions permanentes de sont exprimées et ont donné des informations sur leurs activités à l'exception de l'urbanisme. Il a relevé un article du 24 Heures du 6 novembre dernier concernant la commune de Nyon qui n'avait pas de commission d'urbanisme. Ils avaient une commission consultative d'architecture que le Conseil communal a qualifiée de commission alibi car elle n'était pas sollicitée. Suite à une motion, une commission d'urbanisme a été nommée, avec le devoir de travailler en amont des préavis. Elle doit tout connaître le plus vite possible car, après, c'est trop tard. Nous avons de la chance car chez nous cette commission existe depuis des années. Il questionne : est-ce que celle-ci travaille hors des préavis qu'elle doit étudier ? Est-ce qu'elle est informée de tout avant ? Est-ce qu'elle pourrait rapporter au Conseil ?

Il ne dit pas que notre commission ne travaille pas, il demande juste si elle ne devrait pas travailler autrement ?

M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE fait remarquer que normalement les questions s'adressent à la Municipalité. Toutefois, si la Commission d'urbanisme est d'accord de répondre, il accepte de lui donner la parole.

M. le Conseiller Lothar HELM, président, confirme que la Commission d'urbanisme est consultée pour les préavis mais aussi avant ceux-ci. Par exemple, pour le PPA Village, elle s'est déjà réunie à deux reprises alors qu'il n'y a pas encore de préavis. Il y a aussi eu d'autres séances, notamment avec Lausanne pour le PDL et le dépôt du matériel inerte entre Romanel et Vernand qui concerne qu'une toute petite partie de Romanel. Il y a aussi eu des réunions pour le réaménagement de la gare et pour le trafic à Romanel ouest avec le bureau Ribli, etc.

L'intervenant réaffirme qu'il y a régulièrement des consultations mais relève que la Commission n'est pas composée de spécialistes de l'urbanisme et qu'elle n'est donc pas active. Elle discute avec les spécialistes, elle est en amont du travail sur un préavis, elle donne son avis et la Municipalité en tient compte lors de l'établissement du préavis. Il cite encore l'exemple du PPA Village pour lequel la Commission a été informée il y a déjà plusieurs années lors du premier projet. Il avait alors été déclaré que les informations données à ce moment-là étaient en principe confidentielles parce qu'une partie des travaux a des incidences financières. Avec un PPA, la valeur des terrains peut changer et ce sont des choses qui ne peuvent pas être nécessairement divulguées. C'est pour cela que la Commission d'urbanisme ne peut pas, à l'image de la Commission des finances par exemple, tout dévoilé d'office, car un certain devoir de confidentialité est souvent demandé selon les objets traités.

M. le Syndic Edgar SCHIESSER soutient pleinement les déclarations précédentes. La Municipalité a l'habitude de renseigner le plus possible la Commission d'urbanisme qui a eu droit à des informations, entre autres, sur Métamorphose, sur un terrain Demex prévu près de la sortie de l'autoroute, sur la bio méthanisation, etc. Son rôle est prévu ainsi dans le Règlement du Conseil. Elle a deux casquettes, elle se prononce sur les sujets touchant l'urbanisme mais elle a aussi une mission consultative dans le sens qui a été prévu à Nyon.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI comprend très bien que tout ne peut pas être dit et qu'une certaine confidentialité doit être respectée. Cependant, **M. le Conseiller HELM** vient de parler durant 10 minutes de 5 sujets dont la commission a connaissance. « Vous auriez pu nous tenir au courant car vous l'êtes mais pas nous ! Déjà lors de la dernière séance vous auriez pu annoncer que vous aviez été consultés sur la bio méthanisation, expliquer en quoi ça consiste, même s'il n'y a pas de préavis. C'est cela que nous aimerions. C'est dommage, la Commission d'urbanisme ne se lève pas souvent et pourtant ça intéresserait de connaître ce qui vous est communiqué. »

Pour conclure, dans un clin d'œil, **M. le Conseiller Guillaume DERIAZ** observe que certaines bouteilles d'eau à la disposition de l'assemblée sont périmées depuis avril 2013 !

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE** souhaite une bonne rentrée à tous et donne rendez-vous au 12 décembre pour notre prochaine réunion. La séance est levée à 22.10 h.

Adopté en séance du

Le Président

Pierre-Alain MEYSTRE

La secrétaire

Eliane CARNEVALE

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013

Communications du Bureau du Conseil, lues par M. le Président Pierre-Alain MEYSTRE

- ✓ Vu le temps relativement long depuis notre dernière séance du Conseil, certaines informations sont un peu ... dépassées. Par exemple celle qui consiste à remercier les Conseillers municipaux et communaux qui ont participé à la réussite de notre 1^{er} août. Je le fais quand même, il n'est jamais trop tard pour dire merci.
- ✓ Au cours des mois de septembre et octobre un groupe de travail s'est attelé à la révision de notre Règlement. Un groupe efficace et dynamique, puisque, en 4 séances, nous avons revisité entièrement notre Règlement qui est actuellement prêt à être envoyé aux services cantonaux compétents pour contrôle.

Si tout se passe bien, il devrait être discuté lors de notre prochaine séance de février. Je vous en reparlerai tout à l'heure.

- ✓ Nous avons reçu et écrit différents courriers dont je vous donne lecture

- Datée du 21 juin 2013, lettre d'un groupe de Conseillères et Conseillers :

« Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente, nous souhaitons vous annoncer, officiellement, que nous sommes devenus membres du parti Vert 'libéraux.

Comme les statuts nous y autorisent, nous continuerons à participer aux séances de préparation, ainsi qu'au Conseil communal, sous les couleurs de l'EIR.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous adressons, Monsieur le Président du Conseil communal, nos respectueuses salutations. »

Signée par : Mme et MM. les Conseillers Claudia Perrin, Patrick Oppliger, Jean-Claude Progin, Michel Bertholet, Blaise Jaunin et Gabriel Racciatti.

- Datée du 25 juin 2013, lettre de démission de **M. le Conseiller M. Jérôme THUILLARD** pour le 30 juin 2013 pour raisons professionnelles.
- Daté du 30 septembre 2013, un courrier du Bureau du Conseil à la Municipalité :

« Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Nous avons pris note, suite au courriel de M. le Syndic Edgar Schiesser du 4 septembre dernier, de la suppression de la séance du Conseil communal prévue le 10 octobre 2013.

Celle-ci fait suite à l'annulation de la séance du 19 septembre qui, s'il est vrai qu'elle était programmée « en réserve », n'en était pas moins à l'agenda de l'année. Sans oublier encore que la séance du 14 février 2013 a également été annulée.

Cela fait beaucoup et les réactions des conseillères et conseillers, comme celles de plusieurs citoyens romanellois n'ont pas tardé à se faire entendre. En effet, j'ai personnellement été approché par de nombreuses personnes qui s'étonnent beaucoup de ces annulations successives.

Les réponses des services de l'Etat en attente, les marchés publics, les procédures compliquées, etc. évoqués par la Municipalité pour motiver ces multiples reports de préavis ne suffisent pas à expliquer cette situation qui surprend considérablement les membres de notre législatif et la population. Il ne s'agit pas seulement d'étonnement mais de beaucoup d'inquiétude.

Plusieurs conseillers ont aussi parlé du manque de motivation qui s'empare d'eux quand plus de 4 mois et demi séparent deux séances. Dans ces conditions, des questions ou autres demandes qui auraient pu être les leurs il y a quelques semaines ne seront plus du tout d'actualité lors de la séance de novembre.

Nous tenons par conséquent à vous exprimer, au nom du Conseil communal, notre désapprobation et vous saurions gré de bien vouloir, à l'avenir, faire en sorte qu'un laps de temps aussi long que celui qui prévaut cette fois-ci entre deux séances du Conseil ne se reproduise pas. Il est tout à fait envisageable de maintenir une séance avec un unique préavis ce qui déchargera de toute façon la séance suivante qui sera sans aucun doute chargée. Cela permettra également d'insérer des questions et d'autres réquisitions qu'il est souvent trop tard d'aborder lorsque la séance se prolonge au-delà de 23 h.

En vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées. »

- ✓ Suite à la démission de M. Jérôme THUILLARD, Mme Valérie Ansermet et M. Yonnel Tortoriello, 1^{er} et 2^e « viennent- ensuite », ont refusé leur nomination au Conseil communal. Après la nomination de ce jour, il ne nous reste plus que trois suppléants jusqu'à la fin de la législature.
- ✓ Suite à diverses discussions que j'ai eues avec M. le Syndic Edgard SCHIESSER, il a été décidé de faire une courte présentation du PPA Romanel Village lors de notre prochaine séance du Conseil le 12 décembre.

L'horaire sera le suivant :

De 19.00 h. à 19.55 h., présentation du PPA Romanel Village avec une petite période dédiée aux questions, pas de débats proprement dit.

20.00 h., début de la séance du Conseil

A l'issue de celle-ci, un apéritif de fin d'année vous sera servi dans la salle de La Villageoise.

Comme vous le remarquez, il n'y aura pas l'habituel repas de fin d'année, mais ce n'est que partie remise pour début 2014.

En effet, afin de fêter dignement et, je l'espère, adopter notre nouveau Règlement, le Bureau vous propose de siéger, pour notre séance du 12 février 2014, en extra-muros dans la salle du Grand Conseil à Lausanne.

Nos débats seront suivis d'une petite agape afin d'officialiser cette sortie de mi-législature. Il est évident que nous allons utiliser le budget habituellement alloué à notre repas de fin d'année pour cette occasion. Accessoirement, nous allons un peu alléger notre estomac fort mis à contribution en fin d'année.

En principe, ce conseil particulier devrait être uniquement dédié à un préavis sur le Règlement, mais bien entendu que s'il y a une urgence pour un autre sujet, le conseil débattrait et les « divers » seront toujours là !

- ✓ J'ajoute encore à ces communications, les résultats des votations du 22 septembre 2013 :

VOTATION FEDERALE

Objet 1 : Abrogation service militaire

Bulletins rentrés	951		
Blancs	11		
nul	0		
valables	940		
OUI	298		
NON	642	Participation	45.88 %

Objet 2 : Loi sur les épidémies

Bulletins rentrés	950		
blancs	24		
nul	0		
valables	926		
OUI	720		
NON	206	Participation	45.83 %

Objet 3 : Loi sur le travail

Bulletins rentrés	949		
blancs	14		
nul	0		
valables	935		
OUI	493		
NON	442	Participation	45.78 %

J'en ai terminé avec les communications du Bureau.

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Edgar SCHIESSER

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

- Je commencerai ces communications par des renseignements au sujet de la Cantine scolaire ROMIDI qui a ouvert ses portes à Prazqueron avec la rentrée scolaire d'août dernier. Trois personnes, Mmes Yvette Ruey, Monique Hornung et Olga Liguori-Zimmermann, ont été engagées pour assurer le service et la surveillance.

Le prix a été fixé à CHF 15.- par repas qui sont fournis par Croq-Midi, entreprise de Crissier créée par M. Eric Lamoureux, cuisinier spécialisé pour la livraison de repas labellisés fourchette verte junior dans des garderies et cantines scolaires de la région.

Par ailleurs, une convention a été signée avec la Fondation Donatella pour le transport des enfants scolarisés au Collège des Esserpys jusqu'à Prazqueron et retour. Aux dernières nouvelles tout se passe bien.

- Le service Pedibus, qui permettait d'encadrer les enfants depuis des points de rendez-vous à l'Ouest du LEB jusqu'à Prazqueron, a été annulé pour cette prochaine année scolaire en raison des faibles inscriptions reçues par Mme Marielle van Engelen qui s'en occupait depuis 6 ans et qui a été remerciée pour les services rendus. Les panneaux resteront en place, on ne sait jamais !
- M. André Nikles, directeur de l'Etablissement primaire de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 décembre 2013, après 24 années de service. Il a été remercié pour la fructueuse collaboration entretenue avec notre commune.
- Suite à la résiliation du contrat qui liait l'ASIGOS à la Commune de Prilly pour le Réfectoire de St-Etienne, la Municipalité de cette commune a fixé le coût du repas depuis la rentrée d'août dernier à CHF 16.- brut, avant déduction de la part prise en charge par les parents, qui se décomposent comme suit : CHF 9.- pour la production du repas et le solde de CHF 7.- pour la location de la salle, les frais d'encadrement et d'intendance.
- Les Municipalités de Jouxens-Mézery, Prilly et de Romanel-sur-Lausanne ont donné leur accord pour la sortie progressive de l'établissement de la Chamberonne de l'ASIGOS jusqu'au 31 décembre 2016.
- La Municipalité a signé le nouveau contrat d'affiliation du personnel communal à la Caisse Intercommunale de Pensions à Lausanne, cela suite à la modification des statuts adoptée paritairement en Assemblée générale des délégués du 13 juin 2013. L'objectif de cette révision, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2014, est d'adapter la CIP aux nouvelles exigences posées par le droit fédéral (notamment, un degré de couverture à 80% pour 2052) et de garantir son équilibre financier sur le long terme.

Les principales modifications adoptées sont les suivantes :

- Augmentation de la durée d'assurance de 36 ans à 40 ans ;
- Possibilité de prendre la retraite entre 58 et 70 ans. Tout départ à la retraite avant l'âge de 63 ans (âge terme) est assorti d'une diminution pour anticipation ;

- Salaire assuré pour la retraite correspondant à la moyenne des salaires cotisants des dix dernières années (moyenne sur trois années aujourd'hui) ;
 - Paiement d'une contribution de recapitalisation de 3 % par les employeurs pendant 17 ans.
- Une subvention fédérale de CHF 75'810.- a été allouée à notre Commune par l'Office fédéral de l'environnement pour l'Etablissement de notre PGEE (Plan général d'évacuation des eaux).
- Je crois que l'information suivante est pratiquement inutile parce que tous les habitants du Nord lausannois auront constaté que les travaux en relation avec le réaménagement des accès au Centre commercial Migros-Romanel, travaux qui ont débuté mi-août dernier, ont passablement perturbé la circulation dans ce secteur avec, en point d'orgue, la fermeture du Pont Félezin dès le 1^{er} octobre. Sa réouverture aura lieu en fin de semaine prochaine, cela en vue de l'inauguration du Centre commercial le mardi 26 novembre.

Les travaux programmés ont pu être entrepris à temps, mais des travaux de finition vont encore avoir lieu ces prochaines semaines. Par ailleurs, le Pont de Félezin devra être à nouveau fermé quelques jours le printemps prochain pour la pose du tapis définitif.

Les travaux d'aménagement du trottoir jusqu'au Centre sportif du Marais auront également lieu, comme prévu, au printemps 2014.

- Selon les renseignements reçus de la BCB, le Bancomat installé au Centre du Village est fort utilisé, avec 2'500 retraits par mois. Un franc succès.
- La Fiduciaire Hervest SA, mandatée par la Commune, a procédé à un contrôle surprise, le 24 octobre dernier, des valeurs au bilan et des mouvements. Aucune erreur ou anomalie n'était à signaler et la Fiduciaire a confirmé la bonne tenue générale des comptes.
- Le Département de l'intérieur nous a fait part, le 2 septembre dernier, du décompte définitif de la Péréquation 2012 (péréquation intercommunale et facture sociale) qui laisse apparaître un solde de CHF 25'450.-, alors que figure une réserve de CHF 315'000.- dans les comptes 2012 adoptés en juin.
- Alors que de nombreuses communes ou entreprises électriques ont annoncé une hausse de l'électricité au 1^{er} janvier 2014, la nouvelle grille tarifaire de nos services industriels a été adoptée par la Municipalité. Elle laisse apparaître des tarifs à la baisse d'un à deux pour-cent pour tout le monde, ménages, entreprises et gros consommateurs.
- J'en viens au personnel communal et vous informe de la démission de M. Didier Stäger, concierge à Prazqueron, pour le 30 novembre 2013.

Pour le remplacer, et après avoir reçu une septantaine de candidatures, le choix de la Municipalité s'est porté sur la personne de M. Frédéric Flueller, qui a été engagé comme concierge responsable du Site de Prazqueron. Il a commencé son travail le 1^{er} novembre dernier.

- Une étape du prochain Tour du Pays de Vaud se déroulera dans notre Commune, avec une arrivée le vendredi 30 mai en fin de journée et le départ le lendemain samedi 31 mai au Chemin de la Judée. Un Comité d'organisation est déjà à l'œuvre.
- Enfin, dans le secteur de l'urbanisme, je vous signale tout d'abord l'absence, depuis avril dernier, de notre technicien communal M. Stéphane Auer, pour cause de maladie. Il n'a pu reprendre ses activités à 100 % que ces derniers jours.

Pour éviter des retards trop conséquents dans les dossiers d'urbanisme, La Municipalité a confié un mandat (deux jours par semaine), dès fin août et pour quelques mois, à M. Marc Burgener, architecte-urbaniste EPFL/SIA, fraîchement retraité de la Commune de Bourg-en-Lavaux, avec mission de s'occuper dans un premier temps exclusivement du PPA « Le Village » et du PQ « Pré Jaquet », ce qui a permis une bonne avancée dans ces dossiers.

- S'agissant du PQ « Pré Jaquet », nous avons reçu en retour, le 18 juillet 2013, du Service du développement territorial (SDT), le 1^{er} examen préalable des services de l'Etat que l'on peut qualifier de favorable.

Les différents documents ont été adaptés, dans la mesure du possible, aux exigences et souhaits du SDT et le dossier va repartir d'ici la fin novembre pour un 2^{ème} examen préalable des services cantonaux.

- Bonne nouvelle encore, reçue jeudi dernier le 7 novembre, avec un ultime contrôle favorable du SDT pour le dossier du PPA « Le Village » qui va permettre d'aller de l'avant dans le processus légal d'adoption, avec :
 - ✓ Une présentation du projet aux propriétaires qui vient d'avoir lieu le 31 octobre dernier ;
 - ✓ La Municipalité vous présentera ce projet en ouverture de la prochaine séance du Conseil communal le 12 décembre prochain, comme cela vient aussi de vous être dit par M. le Président ;
 - ✓ Une séance d'information publique aura lieu le mercredi 15 janvier 2014 à 20h00 à la Salle Polyvalente de Prazqueron ; un tout-ménage d'invitation à cette séance sera distribué le 6 janvier et annoncé dans le prochain Romanel Info ;
 - ✓ L'enquête publique est prévue du 17 janvier au 17 février 2014 ;
 - ✓ Il s'agira ensuite de traiter les remarques et oppositions, de préparer le préavis pour le Conseil communal. En parallèle, il y aura lieu d'établir le règlement permettant d'encaisser la contribution des propriétaires aux frais d'infrastructures.

Du pain sur la planche.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.